

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.01.2024

Numéro de version 23 (remplace la version 22)

Révision: 29.01.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: N-Propyl-N-méthylpyrrolidinium bis(fluorosulfonyl)imide 99,5%

Code du produit: PYR1333B

Numéro CAS:

852620-97-4

Numéro CE:

814-970-5

Numéro d'enregistrement Reach : 01-2120888409-36-0000

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Secteur d'utilisation

SU24 Recherche et développement scientifiques

SU16 Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques

- Catégorie du produit

PC21 Substances chimiques de laboratoire

PC42 Electrolyte pour batterie.

- Catégorie de processus

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.

PROC 1 - PROC 5 - PROC 8b - PROC 9 - PROC 15.

Emploi de la substance / de la préparation

Produit destiné à un usage professionnel et industriel en tant qu'électrolyte pour batteries. Il est également destiné à l'utilisation dans la recherche et du développement scientifique.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Solvionic SA

11 chemin des Silos

31100 TOULOUSE

FRANCE

N° de téléphone: +33 (0).32.26.20.20

Service chargé des renseignements: Service des affaires réglementaires

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

FRANCE: Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ORFILA (INRS): +33 (0)1.45.42.59.59

ANGERS: 02 41 48 21 21

BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0800 59 59 59

LYON: 04 72 11 69 11

MARSEILLE: 04 91 75 25 25

NANCY: 03 83 22 50 50

PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37

TOULOUSE: 05 61 77 74 47

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS07

Mention d'avertissement Attention

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.01.2024

Numéro de version 23 (remplace la version 22)

Révision: 29.01.2024

Nom du produit: N-Propyl-N-méthylpyrrolidinium bis(fluorosulfonyl)imide 99,5%

(suite de la page 1)

Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P264 Se laver les parties du corps contaminées soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1 Substances****- No CAS / Désignation**

CAS: 852620-97-4 N-Propyl-N-méthylpyrrolidinium bis(fluorosulfonyl)imide; PROMPYRFSI; PYR1333

- Code(s) d'identification

Numéro CE: 814-970-5

Formule brute: C8 H18 F2 O4 S2 N2**Masse molaire:** 308,37 g/mol**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des mesures de premiers secours****- Remarques générales:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

. Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

. Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.**. Après contact avec les yeux:** Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.**. Après ingestion:** Consulter immédiatement un médecin.**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****. Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Pas d'autres informations importantes disponibles.**5.3 Conseils aux pompiers****. Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Utiliser un équipement de protection individuelle.**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.01.2024

Numéro de version 23 (remplace la version 22)

Révision: 29.01.2024

Nom du produit: N-Propyl-N-méthylpyrrolidinium bis(fluorosulfonyl)imide 99,5%

(suite de la page 2)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.
. Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

. Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.

Température maximale de stockage: A conserver à température ambiante ne dépassant pas 35°C.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail: Néant

. Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

. Mesures générales de protection et d'hygiène:

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

. Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.

. Protection des mains:



Gants de protection

Les gants de protection utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive CE 89/686/CEE et de la norme correspondante EN374

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Butylcaoutchouc

Caoutchouc fluoré (Viton)

Caoutchouc nitrile

Caoutchouc chloroprène (Néoprène)

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

. Protection du corps: Utiliser une tenue de protection.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales

État physique

Liquide

Couleur:

Incolore

. Odeur

Non déterminé

. Seuil olfactif:

Non déterminé.

. Point de fusion/point de congélation:

-9 °C (J. Phys. Chem. B 2008)

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

315 °C (OECD Guideline 103)

Inflammabilité

Non applicable.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

. Inférieure:

Non déterminé.

. Supérieure:

Non déterminé.

- Point d'éclair:

300 °C (Pensky–Martens closed-cup)

. Température de décomposition:

350 °C (OECD Guideline 103)

Non déterminé.

- valeur du pH:

5,5 (10%)

. à 25°C:

- Viscosité:

Viscosité cinématique

Non déterminé.

Viscosité à 25 °C

52,7 mPas

. Dynamique:

Non déterminé.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.01.2024

Numéro de version 23 (remplace la version 22)

Révision: 29.01.2024

Nom du produit: N-Propyl-N-méthylpyrrolidinium bis(fluorosulfonyl)imide 99,5%

(suite de la page 3)

Solubilité	
. l'eau à 20 °C:	18,9 g/l (OECD Guideline 105)
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	1,09968–2,20003 (OECD Guideline 117 (HPLC))
- Pression de vapeur à 20 °C:	0 hPa (OECD Guideline 104)
Densité et/ou densité relative	
- Densité à 20 °C:	1,343 g/cm ³
. Densité relative à 20 °C:	1,3433 g/cm ³ (EU Method A.3)
. Densité de vapeur:	Non déterminé.

9.2 Autres informations

. Aspect	
Forme:	Liquide
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
Température d'auto-inflammation	Non déterminé.
- Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
- Changement d'état	
. Température et domaine de cristallisation:	- 30 °C
. Taux d'évaporation:	Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles Oxydant fort, acide forts et Bases fortes.

10.6 Produits de décomposition dangereux Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë Nocif en cas d'ingestion.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification

Oral	LD50	500 mg/kg (rat) (Acute Oral toxicity)
		Conformément à la méthode OCDE 423, la DL50 du produit peut être considérée comme 500 mg/kg de poids corporel/jour par voie orale chez le rat.

- . **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Peut provoquer une allergie cutanée.
- . **Mutagénicité sur les cellules germinales** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.01.2024

Numéro de version 23 (remplace la version 22)

Révision: 29.01.2024

Nom du produit: N-Propyl-N-méthylpyrrolidinium bis(fluorosulfonyl)imide 99,5%

(suite de la page 4)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien la substance n'est pas comprise

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Dermique	Skin irritation	95,2 % /tissue via (Skin irritation in vitro) OCDE 439 (Irritation cutanée in vitro : méthode d'essai de l'épiderme humain reconstitué).
	Skin corrosion	88,72 % /tissue (In Vitro Skin Corrosion RHE) % tissue viability After 1hour : 131.98 % tissue viability After 3 minutes : 88.72 Product not corrosif.
Effet d'irritation des yeux	Eye irritation	score (Isolated Chicken Eye Test) Score des résultats : opacité de la cornée : 0 rétention de fluorescéine : 0.5 pourcentage de gonflement cornéen : 6
	Skin sensitisation	% at mM (In Chemico Skin Sensitisation: DPRA) déplétion en lysine : 2,63 % à 100 mM. déplétion en cystéine : 94,68 % à 100 mM moyenne globale : 48,66% Ces résultats reflètent une réactivité élevée et donc une prédiction positive du test de réactivité peptidique directe DPRA.
Sensibilisation	Skin sensitisation	813,77 µM (In Vitro Skin Sensitisation: KeratinoSens™) Le résultat du test KeratinoSens™ montre que le produit peut être un sensibilisant cutané potentiel.
	Genetic toxicity in vitro	/5000, 1500, 50 (Bacterial Reverse Mutation Assay) Le produit ne provoque pas de changement mutagène sur les souches de Salmonella typhimurium TA 1535, 1537, TA 98, TA 100 et les souches d'Escherichia coli et WP2 (UVR A) (pKM101) avec ou sans activation métabolique, selon la ligne directrice de l'OCDE 47.

Toxicité aquatique:

EC50 freshwater algae and cyanobacteria (statique)	100 mg/L (Freshwater Alga and Cyanobacteria test) Les CE50 et CE10 sont supérieures à 100 mg/L sur la croissance de Pseudokirchneriella subcapitata sur une période de 72 heures. NOEC (growth rate): 100 mg/L LOEC (growth rate): > 100 mg/L NOEC (yield): 100 mg/L LOEC (yield): > 100 mg/L 72h-ErC10: > 100 mg/L 72h-ErC20: > 100 mg/L 72h-ErC50: > 100 mg/L 72h-EyC10: > 100 mg/L 72h-EyC20: > 100 mg/L 72h-EyC50: > 100 mg/L
48h-EC50 (statique)	95,04 mg/L (daphnia) (EC50 (daphnia)) Toxicité à court terme pour les invertébrés aquatiques : 48h-CE50 = 95,04 mg/L (Daphnia magna). La substance est pas considérée comme toxique aiguë pour les espèces aquatiques selon des critères CLP.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodegradation	0 % dégradation /Not biodegrad (Biodegradation in water) le test a montré que le produit est considéré comme non facilement biodégradable.
----------------	---

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes

Remarque: Nocif pour les poissons.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.01.2024

Numéro de version 23 (remplace la version 22)

Révision: 29.01.2024

Nom du produit: N-Propyl-N-méthylpyrrolidinium bis(fluorosulfonyl)imide 99,5%

(suite de la page 5)

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
 Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
 Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
 Nocif pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets

HP6	Toxicité aiguë
HP13	Sensibilisant
HP14	Écotoxique

Emballages non nettoyés:

. **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

DOT, ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

DOT, ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA néant

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

DOT, ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA
 Classe néant

14.4 Groupe d'emballage

DOT, ADR/RID/ADN, IMDG, IATA néant

14.5 Dangers pour l'environnement

Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

"Règlement type" de l'ONU:

néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS07

Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P264 Se laver les parties du corps contaminées soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I la substance n'est pas comprise

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.01.2024

Numéro de version 23 (remplace la version 22)

Révision: 29.01.2024

Nom du produit: N-Propyl-N-méthylpyrrolidinium bis(fluorosulfonyl)imide 99,5%

(suite de la page 6)

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

la substance n'est pas comprise

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

la substance n'est pas comprise

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT la substance n'est pas comprise**Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues** la substance n'est pas comprise**Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

la substance n'est pas comprise

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Pour ce produit, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les utilisateurs devraient considérer cette information seulement comme complément à leurs propres informations et devraient, de manière autonome, décider si cette information doit être appliquée afin d'assurer une utilisation correcte et de protéger la santé et la sécurité des employés. Cette information est fournie sans garantie et toute utilisation du produit non conforme à cette fiche de données de sécurité, ou en combinaison avec tout autre produit ou procédé, incombe à la responsabilité de l'utilisateur.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Ce produit est uniquement destiné à l'utilisation exclusive pour la recherche et le développement

Service établissant la fiche de donnée de sécurité: Service des affaires réglementaires**Contact:**

Mail: hse@solvionic.com

T: +33 (0)5.34.63.35.35

Date de la version précédente: 13.04.2023**Numéro de la version précédente:** 22**Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods (Código Marítimo Internacional de Mercancías Peligrosas).

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

FR

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.01.2024

Numéro de version 23 (remplace la version 22)

Révision: 29.01.2024

Nom du produit: N-Propyl-N-méthylpyrrolidinium bis(fluorosulfonyl)imide 99,5%

(suite de la page 7)

Annexe: Scénario d'exposition

Désignation brève du scénario d'exposition

Secteur d'utilisation

SU24 Recherche et développement scientifiques

SU16 Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques

Catégorie du produit

PC21 Substances chimiques de laboratoire

PC42 Electrolyte pour batterie.

Catégorie du procédé

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.

PROC 1 - PROC 5- PROC 8b - PROC 9 - PROC 15.

Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

Conditions d'utilisation

Durée et fréquence 5 jours de travail/semaine.

Paramètres physiques

Etat physique Liquide

Concentration de la substance dans le mélange Matière première.

Quantité utilisée en relation avec le temps ou l'activité Inférieur à 100 g par utilisation.

Autres conditions d'utilisation

Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement

Aucune mesure particulière n'est requise.

Utilisation uniquement sur un sol dur

Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs

Eviter le contact avec la peau.

Eviter un contact cutané de longue durée ou répété.

Eviter le contact avec les yeux.

Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur Aucune mesure particulière n'est requise.

Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit N'est pas applicable.

Mesures de gestion des risques

Protection du travailleur

Mesures de protection organisationnelles Aucune mesure particulière n'est requise.

Mesures techniques de protection

Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement.

N'utiliser le produit que dans des systèmes fermés.

Mesures personnelles de protection

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec la peau.

Gants de protection

Les gants de protection utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive CE 89/686/CEE et de la norme correspondante EN374

Eviter tout contact avec les yeux.

Lunettes de protection hermétiques

Mesures pour la protection du consommateur Assurer un marquage suffisant.

Mesures de protection de l'environnement

Eau

Aucune mesure particulière n'est requise.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Sol Empêcher la pénétration dans le sol.

Mesures pour l'élimination S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.

Procédés d'élimination Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Type du déchet Conteneur partiellement vide et sale

Estimation de l'exposition

Consommateur N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.

Guide pour l'utilisateur en aval Pas d'autres informations importantes disponibles.